

Honoraires de transactions à compter du 01/01/2024

Honoraires à la charge du vendeur

Ventes d'immeubles à usage d'habitation et terrains	
Jusqu'à 100 000 €	8 % TTC avec un minimum de 5 000 €
A partir de 100 001 €	6 % TTC
Ventes professionnelles de fonds de commerce	10 % TTC

NB : TVA au taux actuel de 20%

Honoraires à la charge de l'acquéreur (succession, donation...)

Ventes d'immeubles à usage d'habitation et terrains	
Jusqu'à 100 000 €	8 % TTC avec un minimum de 5 000 €
A partir de 100 001 €	6 % TTC
Ventes professionnelles de fonds de commerce	10 % TTC

NB : TVA au taux actuel de 20%